Coopérations, tensions et régulations aux échelles mondiale, régionale et locale

Fiche méthode

(Géographie Tle · Thème 2 · Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation)

La démarche de la composition et de l'analyse de documents

1. J'analyse le sujet. Je définis chaque terme : coopérer (agir ensemble selon des règles communes), tension (conflit d'intérêts entre gagnants et perdants), réguler (fixer des règles et les faire respecter). Je repère les **échelles** demandées : « mondiale, régionale et locale » impose les trois.

2. Je pose une problématique qui relie les termes. Ex. « La coopération entre États suffit-elle à réguler une mondialisation que les rivalités de puissance fragmentent ? »

3. Je construis deux ou trois parties, chacune avec des exemples datés et localisés à plusieurs échelles. Ex. I. Des coopérations multiples ; II. Des tensions qui les mettent à l'épreuve ; III. Des régulations réelles mais partielles.

4. Analyse de documents : je présente (nature, auteur, date, destinataire), je relève les idées en citant, puis je confronte aux faits connus : ce que le document dit, ce qu'il tait, ce qui s'est passé ensuite.

5. Je conclus en répondant à la problématique de façon nuancée, puis j'ouvre sur une autre question du programme (mers et océans, cas français).

Le réflexe — un couple de notions aide à problématiser : coopération / tension, multilatéralisme / bilatéralisme, mondialisation / régionalisation, libre-échange / protectionnisme, règle contraignante / engagement volontaire, échelle mondiale / échelle locale.

Cas 1 · Présenter une institution multilatérale

Réflexe — date, lieu, nombre de membres, principes, puis une limite.

Exemple. Le GATT.

Signé à Genève en 1947 par 23 États, il baisse les droits de douane par cycles de négociation ; c'est un accord, pas une organisation : l'OMC lui succède.

Attention — l'OMC ne s'impose pas aux États : ses membres décident par consensus.

Cas 2 · Classer un accord régional

Réflexe — tarif extérieur commun ? libre circulation des personnes et des capitaux ? Puis le degré d'intégration.

Exemple. Un accord sans tarif commun.

Les droits tombent entre membres, chacun garde ses tarifs face au reste du monde : c'est une zone de libre-échange, quel que soit le nom de l'accord.

Attention — régionalisation et mondialisation se combinent : le GATT autorise ces accords depuis 1947.

Cas 3 · Mener l'étude de cas de l'Asie du Sud-Est

Réflexe — mesurer les écarts, décrire la coopération à plusieurs échelles, montrer ses limites.

Exemple. Un indicateur chiffré et daté.

PIB par habitant en 2024 : Singapour 94 900 dollars, Myanmar 1 400, soit près de 70 fois moins : centre, périphéries intégrées et marges dans une même association.

Attention — l'ASEAN n'a ni tarif extérieur commun ni institutions supranationales.

Cas 4 · Analyser une rivalité de puissance

Réflexe — acteurs, enjeu, instrument, fait daté, effets sur les territoires.

Exemple. États-Unis et Chine.

> Des droits de douane en 2018 aux contrôles sur les puces (2022) et sur deux métaux de l'électronique (2023) : la guerre commerciale devient technologique et déplace des usines vers d'autres pays.

Attention — les échanges se fragmentent plus qu'ils ne reculent.

Cas 5 · Relier une tension locale à l'échelle mondiale

Réflexe — un lieu, une date, des victimes, puis les acteurs mondiaux qui l'expliquent.

Exemple. Le Rana Plaza.

> Savar, 24 avril 2013, plus de 1 100 morts dans des ateliers de confection travaillant pour des marques occidentales qui cherchent le coût le plus bas.

Attention — on expose les arguments des partisans et des critiques du libre-échange, sans trancher.

Cas 6 · Évaluer une régulation

Réflexe — qui fixe la règle, à quelle échelle, contraignante ou volontaire, qui s'en affranchit.

Exemple. L'impôt minimum de 2021.

> Décidé sous l'égide de l'OCDE et du G20, il vise les grands groupes ; Washington le déclare sans effet en 2025 et obtient en 2026 un compromis pour ses entreprises.

Attention — une régulation partielle n'est pas une régulation inexistante.

Les pièges

- Confondre le GATT (1947, un accord) et l'OMC (1995, une organisation).
- Se fier au nom d'une organisation : le « marché commun du Sud » n'est qu'une union douanière imparfaite.
- Opposer régionalisation et mondialisation : les accords régionaux accompagnent le plus souvent l'ouverture.
- Présenter les nouvelles routes de la soie comme une organisation régionale : ce sont des prêts et des chantiers financés par Pékin, sans membres égaux.
- Confondre altermondialiste et antimondialiste : les altermondialistes réclament d'autres règles sans refuser le commerce.
- Oublier l'échelle locale, ou réduire la régulation à l'OMC.
- Déborder sur l'Union européenne ou sur la France, traitées dans d'autres questions du programme.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).